Envoyé en préfecture le 12/04/2021
Reçu en préfecture le 12/04/2021
Affiché le
ID : 032-253201842-20210406-CS06042021_11-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

trigone
EAU DECHETS ASSAINISSEMENT
Syndicat Mixte du GERS
CS 40509
32021 AUCH CEDEX 9

DELIBERATION n° CS 11 04 21
Séance du mardi 6 Avril 2021

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2020
BUDGET ANNEXE EAU

Nombre de membres
En exercice : 19
Présents : 13
Procuration : 0
Absent : 6

Date de la convocation
Le 24 mars 2021

Date d'affichage
12/04/21

Le mardi 6 avril 2021 à 10 heures, les membres du Comité Syndical de TRIGONE, Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable et de traitement des Déchets du Gers, régulièrement convoqué, se sont réunis au siège social, sous la présidence de Monsieur Francis DUPOUEY :

Présents : M. Francis DUPOUEY, Roger COMBRES, Patrick DUBOSC, Jacques FAUBEC, Patrice SUAREZ, Jean-Pierre SALERS, Gérard LILLE, Jean-Paul FORMENT, Jacques MORLAN, Jean FALCO, Robert FRAIRET, Jean-Claude BOURGUIGNON

Présent par visioconférence : sans objet

Représentation : M. Benoit DESENLIS est suppléé par M. Jean-Pierre DOAT

Absent excusé : Mme Françoise CARRIE, M. Didier DUPRONT, M. Thierry REVEIL, Mme Muriel LARRIEU, M. Claude NEF, Mme Chantal DEJEAN-DUPEBE

Suite à l'approbation du Compte Administratif 2020, dont les résultats, conformément au Compte de Gestion, se présentent comme suit :

Section de Fonctionnement

Résultat de l'exercice **2020** Qui est égal au compte 12 « résultat de l'exercice » figurant au compte de gestion	A	+ 6 270,32
Report à nouveau (solde créditeur « 110 » ou débiteur « 119 » du compte de gestion)	B	+ 774 406,23
Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2020	**A+B**	**+ 780 676,55**

Section d'Investissement

			C
Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs)			-145 274,82

Restes à réaliser		Soldes des restes à réaliser	D
Dépenses	Recettes		
358 734,00	1 907 848,00		+ 1 549 114,00
Besoin de financement à la section d'investissement		C+D<0	**0,00**

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président,
Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés
DELIBERE ET DECIDE

- **D'affecter au budget 2021, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 de la façon suivante :**

1°) – couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 «excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de :	F	**0,00**
2°) – le surplus (A+B-F) est affecté en recettes de fonctionnement et porté Sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté » :	A+B-F	**+ 780 676,55**

Le Président
Francis DUPOUEY

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Jean-Christophe VERGNES

Signature numérique de Jean-Christophe VERGNES
Date : 2021.04.14 17:33:48 +02'00'